



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Afrique

Question écrite n° 51604

### Texte de la question

Des informations parues dans la presse (Le Monde du 9 novembre 2004) ont mentionné que les avions Soukhoï-25 ivoiriens qui ont attaqué les forces françaises le 6 novembre 2004 étaient pilotés par des mercenaires biélorusses. On sait par ailleurs que durant de très nombreuses années les guérillas marxistes africaines et autres mouvements militaires ont été encadrés par des « conseillers » venus des pays du pacte de Varsovie. Face à l'agression dont ont été victimes des soldats français, il apparaît nécessaire de faire le point sur la présence dans le continent africains de mercenaires (quel que soit le nom donné à leurs fonctions) issus des pays de l'ex-pacte de Varsovie. M. Bruno Bourg-Broc demande donc à Mme la ministre de la défense de lui indiquer quelle est, à sa connaissance, l'état de la présence de mercenaires en Afrique et, de lui préciser quelle est la position de la Biélorussie quant aux activités de ses ressortissants dans l'armée ivoirienne.

### Texte de la réponse

De nombreux Européens issus des anciens pays du pacte de Varsovie exercent en Afrique des activités à caractère commercial dans le domaine de la défense. Dans certains cas, en particulier lorsqu'ils agissent en dehors de toute coopération bilatérale et qu'ils participent directement aux combats, ils peuvent être qualifiés de mercenaires. Ainsi, en Côte d'Ivoire, des ressortissants de certains pays d'Europe de l'Est, comme la Biélorussie, ont assuré, depuis 2002, diverses activités de soutien technique auprès des forces armées ivoiriennes. Ces prestations s'effectuaient dans le cadre de contrats d'achat de matériels de guerre. L'embargo sur les armes, imposé par les résolutions 1572 et 1584 du Conseil de sécurité de l'Organisation des nations unies, a mis fin à ces pratiques. Dans le cadre de leur mandat, les forces françaises déployées en Côte d'Ivoire participent à la mise en oeuvre de ces décisions et dissuadent le retour des « conseillers ». En outre, une enquête est actuellement en cours afin de déterminer les responsabilités à l'origine de l'attaque menée le 6 novembre 2004 contre les forces françaises à Bouaké par un avion des forces aériennes nationales ivoiriennes. Cette attaque avait coûté la vie à neuf militaires français. L'enquête n'ayant pas encore abouti, il n'est pas possible de préjuger de ses résultats ni de mettre en cause d'éventuels ressortissants d'un pays tiers.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51604

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2004, page 9108

**Réponse publiée le** : 12 avril 2005, page 3746